



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 53445

## Texte de la question

M. Yvon Abiven appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Il se félicite des dispositions contenues dans le projet qui prévoit, notamment, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG de dix à douze semaines, alignant ainsi le droit français sur celui de la plupart des pays européens. Cette mesure permettra de réduire considérablement le nombre de femmes devant se rendre à l'étranger pour interrompre leur grossesse. Cependant, actuellement, se pose un problème majeur, qui est celui de l'encadrement médical, puisque le nombre de praticiens pratiquant l'IVG est bien insuffisant. La nouvelle mesure, qui augmentera le nombre d'IVG en France, doit donc être accompagnée des moyens médicaux nécessaires à sa mise en oeuvre, faute de quoi elle restera caduque. Il lui demande quelles sont les mesures qui accompagneront l'application du projet de loi.

## Texte de la réponse

Des efforts particuliers visant à renforcer les équipes réalisant les IVG ont été accomplis depuis deux ans. Ainsi une enveloppe de 12 millions de francs a été dégagée en 2000 et répartie dans les régions, en liaison avec les agences régionales de l'hospitalisation, afin d'améliorer le fonctionnement des établissements en difficulté. Ces crédits ciblés étaient destinés à permettre une meilleure rémunération des personnels médicaux affectés dans les services d'orthogénie en transformant notamment des vacances en poste de praticiens. En 2001, c'est une enveloppe de 15 millions de francs qui a été retenue. Sa répartition doit intervenir rapidement selon les mêmes modalités que pour l'utilisation de l'enveloppe précédente. Cet effort sera poursuivi en 2002. De plus, dès publication de la nouvelle loi sur « l'IVG et la contraception », une cellule nationale d'appui aux centres d'IVG sera mise en place. Cette cellule aura notamment pour mission, dans les situations difficiles portées à la connaissance des ministres, d'aider les établissements à pallier les dysfonctionnements rencontrés en matière d'IVG (difficultés d'organisation, de fonctionnement, d'entrave à l'IVG, etc.).

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvon Abiven](#)

**Circonscription :** Finistère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53445

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 novembre 2000, page 6325

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4958